

L'ESSENTIEL ELYPSE® 50 WG

LA POST-LEVÉE PRÉCOCE À ACTION PROLONGÉE



syngenta®

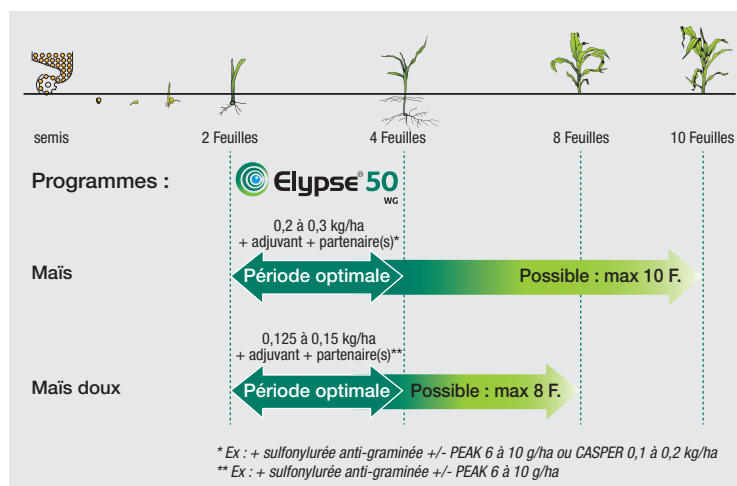


- AMM n°2160398
- **Composition** : 500 g/kg mésotrione HRAC 27 (F2)
- **Formulation** : Granulés dispersables (WG)
- **Cible** : désherbage sur maïs (*grains et fourrage*) à 0,3 kg/ha et maïs doux à 0,15 kg/ha
- **Nombre maximum d'application par an** : 1
- **Positionnement** : post-levée du maïs BBCH 12 à BBCH 19
- **DAR** : BBCH19
- **Maïs - ZNT aquatique** : 5 m dont DVP 5 m
- **Maïs doux - ZNT aquatique** : 5m
- **ZNT plantes non cibles** : 5 m
- **DRE** : 48 heures
- **Distance personnes présentes / résidents** : 3 m



Stade optimum pour la post-levée précoce.

PÉRIODES ET DOSES D'UTILISATION



EN PRATIQUE

- Période optimale d'utilisation en post-levée précoce (entre le stade 2 et 4 feuilles des maïs) sur des adventices jeunes (entre la levée et le stade 4 feuilles pour les dicotylédones annuelles et jusqu'au stade 3 feuilles des graminées).
- Ne pas attendre que toutes les adventices soient levées.
- Privilégier la fenêtre climatique la plus favorable : (dès le stade 2 feuilles du maïs avec une pluie prévue dans les 3 à 4 jours).
- Profiter des périodes à forte hygrométrie (> 70 %).

Dans tous les cas :

- L'utilisation d'un adjuvant de type pénétrant homologué pour bouillies herbicides est recommandée.
- Le traitement doit être réalisé sur des adventices poussantes afin d'assurer une bonne pénétration et une bonne diffusion de la substance active par systémie.
- L'application doit être soignée en évitant qu'une végétation trop développée ne fasse obstacle à la pulvérisation : "effet parapluie".
- Raisonner l'ajout d'herbicide(s) partenaire(s) en fonction de la flore en place, exemples sur maïs : à base de nicosulfuron si présence de graminées, ou PEAK, ou CASPER* en cas de dicotylédones difficiles comme les renouées liseron... (* ne pas appliquer entre 6 et 8 feuilles du maïs). "

LES BÉNÉFICES AU CHAMP

- Excellente sélectivité.
- Très large spectre avec un haut niveau d'efficacité sur adventices classiques majeures de la famille des dicotylédones classiques avec action secondaire intéressante sur graminées estivales : ex : digitales et panic pied-de-coq.
- Formulation spécifique adaptée permettant de tirer profit de la puissance racinaire & anti-germinative de la mésotrione.
- Utilisé en post-levée précoce, **ELYPSE 50 WG** permet de se débarrasser dès 2 feuilles du maïs des adventices sensibles avant toute concurrence pour la culture.
- Son triple mode d'action foliaire, racinaire et anti-germinatif permet d'agir efficacement sur des adventices jeunes ou en cours de germination lorsqu'elles sont les plus vulnérables.
- Sa fenêtre d'utilisation est très large (2 à 10 feuilles du maïs).
- **ELYPSE 50 WG** est une nouvelle solution dans les programmes herbicides sans chloroacétamide.

UN HAUT NIVEAU D'EFFICACITÉ SUR UN TRÈS LARGE SPECTRE

Maïs grains et fourrage :	ELYPSE 50 WG 0,3 kg/ha + adjuvant	Maïs grains et fourrage :	ELYPSE 50 WG 0,3 kg/ha + adjuvant
Dicotylédones classiques		Dicotylédones diverses	
Amarante sp.		Coquelicot	
Chénopode blanc		Fumeterre officinale	
Chénopode polysperme		Laiteron rude	
Chénopode hybride		Lamier pourpre	
Morelle noire		Matricaire camomille	
Renouée persicaire		Mouron des champs	
Renouée à feuille de patience		Mouron des oiseaux	
Dicotylédones difficiles		Repousse de colza	
Abutilon de Théophraste		Séneçon vulgaire	
Ambroisie à feuilles d'armoise		Graminées	
Arroche étalée		Digitaire sanguine*	
Carotte sauvage		Digitaire filiforme*	
Datura stramoine		Folle avoine	
Lampourde à gros fruit		Panic faux-millet*	
Linaire bâtarde		Panic pied-de-coq*	
Linaire élatine		Pâturin annuel	
Mercuriale annuelle		Ray-grass	
Renouée des oiseaux		Sétaire sp.	
Renouée liseron		Vulpin	
Pensée des champs		★ Application en post-levée précoce recommandée. ■ Très bonne efficacité 95 % ■ Bonne 85 - 95 % ■ Efficacité bonne à variable 71 - 85 % ■ Efficacité moyenne 50 - 70 % ■ Efficacité insuffisante < 50 %	
Véronique de Perse			

AMARANTE



CHENOPODE



MORELLE



RENOUÉE PERSICAIRE



ELYPSE® 50 WG - Attention - H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH 208 - Contient du disodium maleate. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



CASPER® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PEAK® - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

ELYPSE® 50 WG - AMM N° 2160398 - Composition : 500 g/kg mésotrione * - P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « maïs ». SPe 3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

CASPER® - AMM N° 2090037 - Composition : 50 g/kg prosulfuron * + 500 g/kg dicamba (sel de sodium) * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant le mélange et le chargement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer, tous les trois ans sur une même parcelle, plus de 20 g de prosulfuron par hectare. SPe 3 Pour protéger les arthropodes et plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

PEAK® - AMM N° 2080117 - Composition : 750 g/kg prosulfuron * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer, tous les trois ans sur une même parcelle, plus de 20 g de prosulfuron par hectare. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Nicosulfuron : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine

et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.